

Juin 2017
N°2

Corps
communs...

Causes
Communes!

La lettre d'information des personnels administratifs et techniques

EDITO

Cette lettre d'information du SNPES-PJJ/FSU est à l'attention des personnels techniques et administratifs de la PJJ et des autres directions du Ministère. Après un premier départ en 2009, nous relançons cette publication afin de faire connaître la situation des personnels administratifs et techniques, défendre et promouvoir leurs droits. Cette publication peut être le trait d'union entre les personnels et aura pour but de mettre en lumière les conditions de travail des adjoint.e.s administratif.ve.s et de populariser leurs revendications et mobilisations.

La RGPP des années 2009/2011 a acté la mise en place des corps communs et la restructurations des services, avec leur cortège de fermetures de postes, mais aussi la remise en cause des métiers liés à l'exercice des missions spécifiques à la Protection Judiciaire de la Jeunesse... La création des corps communs fut présentée comme une opportunité de diversification des parcours et carrières professionnels (mobilités et avancements)...

Quelle désillusion et surtout quel échec !

Les particularités de chacune des directions du Ministère ne sont pas reconnues, ni prises en compte de fait. Le fonctionnement des CAP ne fait qu'avaliser les ratios comptables du ministère des finances en stricte application des effectifs de chaque direction (DAP, DSJ, SG et PJJ). Cette pratique laisse peu d'espoir d'évolution de carrière et de mobilité aux personnels de la PJJ.

Aujourd'hui, c'est la reconnaissance statutaire et indiciare que ces personnels attendent et revendiquent. Le glissement des tâches est réel et les postes de faisant fonction (sur des fonctions de catégorie B exercées par des C) sont nombreux et imposés aux agents. Par ailleurs, la charge de travail est exponentielle et devient insupportable pour beaucoup.

Alors toutes et tous ensemble, faisons « Corps communs et Cause Commune... », revendiquons des normes de travail plus juste et la reconnaissance des fonctions exercées sur le plan statutaire et indiciare. Cela commence par l'intégration des Adjoint.e.s Administratif.ve.s dans le corps des Secrétaires Administratif.ve.s et la remise en place d'un nouvel échelon d'organisation entre les services et la DIR.

Alors ne lâchons rien et luttons toutes et tous ensemble pour la reconnaissance statutaire, indiciare et la prise en compte des spécificités des métiers dans chaque direction du ministère au sein des CAP. Le bulletin d'information « Corps Communs...Causes Communes » sera un des outils de la mobilisation.

N'hésitez pas à vous en saisir par vos témoignages et informations que vous apporterez pour le nourrir.

Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de l'application de l'accord de PPCR ; les grilles indiciaires des corps communs doivent être modifiées. La DDPJJ a confirmé que les nouveaux arrêtés seront fait à partir de juin 2017. Pour vérifier la bonne application de cette réforme rendez-vous sur notre site :

http://snpespjj-fsu.org/IMG/pdf/tract_ppcr_2017.pdf



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec - 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org @ : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr





Le SNPES-PJJ/FSU soutien et appelle les personnels à signer la pétition de la région Ile de France (qui a maintenant reçu 52 signatures d'AA et de SA), est maintenant ouverte à toutes les régions ; pour exiger l'intégration dans le corps des Secrétaires Administratif.ve.s :

"Appel des personnels Administratifs de la DIR Ile de France" : Nous, personnels administratifs de l'Ile de France, qui avons signé l'appel des adjoint-es administratifs-ves ci-dessous, appelons les collègues des autres régions à le signer massivement pour amplifier notre mobilisation dans l'objectif est de faire entendre notre revendication de reconnaissance de l'évolution de nos fonctions par la revalorisation en catégorie B. Nous avons été reçu.e.s par le directeur inter-régional le 10 mai. Nous lui avons fait entendre notre revendication de passage en catégorie B qu'il s'est engagé à faire remonter à l'administration centrale. Nous nous sommes réuni.e.s le 19 mai pour faire le compte rendu de cette audience et avons pris la décision de le faire signer dans toutes les régions. Soyons nombreux et nombreuses à porter notre exigence de revalorisation en catégorie B auprès de l'administration centrale.

Les signatures peuvent être envoyées au snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

APPEL DES ADJOINT-ES ADMINISTRATIF.VE.S

La RGPP a conduit à la suppression massive des postes d'adjoints-es administratif.ve.s et secrétaires administratif.ve.s et cela a démarré principalement dans les directions territoriales en 2011.

Une parties des tâches effectuées dans les DT ont été transférées au fur et à mesure sur les unités et de fait incombent aux personnels administratifs.

Dans les DT, il n'y a pas assez de personnels administratifs, nous sommes sollicité.e.s en permanence pour de multiples tâches et sous pression des cadres.

Dans les services éducatifs, nous sommes en lien avec le RUE, l'équipe éducative et de plus en plus avec le ou la directeur.trice. Toute l'équipe, à un titre ou à un autre, se retourne vers nous !

Aux tâches administratives se sont rajoutées celles de gestion.

TACHES ADMINISTRATIVES

- Accueil physique et téléphonique avec le public, jeunes et leurs familles, partenaires extérieurs, direction territoriale, la direction régionale (RH), le tribunal (JE et greffiers),
- Enregistrer le courrier postal, fax entrant et sortant, gérer la boîte structurelle,
- Diffusion et affichage des informations,
- Constitution des dossiers jeunes, classement et archivage,
- Classement des documents généraux,
- Préparer les ordres de mission et les autorisations de conduite des véhicules administratifs
- Traiter les frais de déplacement
- Participation aux réunions institutionnelles, de synthèses, et services, territoriales et prise de notes.
- Sollicitation au quotidien de l'équipe, du RUE pour d'autres tâches récurrentes (maintenance, etc...) et qui demande une certaine disponibilité.
- GAME a évolué : Gestion des mesures, ouverture dossiers jeunes, saisie quotidienne des informations...).

TACHES DE GESTION

REGIE : récupération des espèces à la DT, tenue de la caisse, documents et bordereaux à compléter...

COBRA : saisie des dépenses

CHORUS : demande d'achat, contact avec les fournisseurs (demande de devis, réclamation des impayés), réception des commandes, Traitement des livraisons, Service fait, participation au dialogue de gestion, Tenue des tableaux de dépenses, contact compliqué avec la Plate-forme financière Île de France.

CARTE ACHAT : (gestion-comptabilité des cartes des directeurs, des rues et des autres personnels).

ET EN PLUS :

CONGES : Suivi de toutes absences (arrêts maladies, formations...)

LOGICIEL GREVE : saisie

TABLEAUX divers et variés à compléter : tableaux de bord, de permanences, de véhicules administratifs, permanences maisons de justice et du droit, suivi trimestriel de la prise en charge des jeunes, transmission des tableaux, plannings interne.....

Nous personnels administratifs, dans les services éducatifs, faisons partie intégrante de l'équipe éducative et nous le revendiquons.

Dans les DT ou à la DIR, nous sommes le plus souvent isolé.e.s.

Nous en faisons beaucoup et on nous en demande toujours plus, sans aucune reconnaissance statutaire.

CELA SUFFIT ! ... IL Y EN A ASSEZ, TROP C'EST TROP

Nous ne pouvons plus nous satisfaire de ces conditions de travail.

**Nous exigeons la reconnaissance de notre fonction
et la revalorisation en catégorie B.**

D

Depuis un an, la DPJJ évoque un projet de transformation de postes d'adjoint.e.s administratives en postes de secrétaires administratif.ve.s et en effet, le budget 2017 laisse apparaître 100 postes financés. Malgré nos demandes réitérées d'informations auprès de la direction des Ressources Humaines de la DPJJ, nous n'avons obtenu que peu de réponses. Les questions et inquiétudes qui découlent de ces transformations sont réelles pour les collègues concerné.e.s : Quels services vont-êtr ciblés ? Le DRH parle des postes d'AA au sein des sièges des STEMO. Quels critères vont être attribués pour déterminer le poste choisi lorsqu'il y en a plusieurs sur le même site ? Aucune réponse de l'Administration.

Dans l'éventualité que ce projet se concrétise, pour le SNPES-PJJ/FSU, le seul critère qui doit être appliqué est celui de l'ancienneté.

Le SNPES-PJJ/FSU ne peut se contenter de ce flou angoissant dans lequel sont maintenus les personnels et insistera pour obtenir des réponses et pouvoir informer les personnels.

Partant du constat que la majorité des adjoint.e.s administratif.ve.s participent pleinement aux missions éducatives de l'institution, qu'ils et elles exercent aujourd'hui des missions normalement dévolues aux secrétaires adjoint.e.s, le SNPES-PJJ/FSU revendique que ces personnels bénéficient au plus vite d'une requalification de leur poste en catégorie B, quel que soit leur lieu d'exercice.

Réunion adjoint.e.s administratif.ve.s à Lyon

Le 6 février 2017 s'est tenue, à Lyon, une réunion des adjoint.te.s administratif.ve.s du Rhône. Ces collègues ont été très nombreux.ses à avoir répondu à cette invitation.

Rien d'étonnant ! A Lyon comme ailleurs, ces agents ont besoin de se retrouver afin de partager leur analyse de leur contexte professionnel : un métier qui a changé en profondeur, des missions qui se sont enrichies mais pour lesquelles il a fallu se former « sur le tas », des interrogations et des inquiétudes pour leur avenir professionnel.

Le sujet de la transformation des 100 postes d'AA en SA a été, bien sûr, très présent. Nous n'avons pas pu répondre aux très nombreuses questions portant sur les critères qui justifieraient cette évolution pour certains postes et non pour d'autres. Ces critères n'étaient pas encore définis par la DPJJ. (et ne le sont pas encore...).

Les collègues sont aussi beaucoup intervenu.e.s pour raconter leur quotidien professionnel. Certain.e.s ont mis en avant l'importance pour eux.elles de conserver une place spécifique mais reconnue dans l'équipe éducative. D'autres ont fait part de leur solitude et de la sensation de ne pas toujours être soutenu.e.s par les autres catégories de personnels. La relation de travail avec la hiérarchie (RUE et direction) a aussi fait l'objet d'échanges, de confrontation des pratiques professionnelles.

A l'issue de cette réunion, le SNPES-PJJ/FSU, lors d'un CTC où il était question des AA, a interpellé la DPJJ. En effet, des AA de Lyon nous avaient alerté sur le refus qui leur avait été fait de postuler sur des formations qui ne soient pas en lien direct avec leurs missions (formations sur la prise en charge éducative notamment). Ces refus étaient justifiés par les budgets contraints. Pourtant, ces agents sont très souvent les premier.ère.s en relation avec les jeunes et leur famille, dans le cadre de l'accueil à l'unité. De plus, ils et elles sont très souvent en lien avec le public par téléphone. La DPJJ s'est engagé à rappeler que ces formations sont ouvertes à tous les personnels.

Cette réunion a été très riche. Elle a été l'occasion de réaffirmer l'attachement du SNPES-PJJ/FSU à la multi-catégorialité et la nécessité de la faire vivre. Elle a aussi permis un temps de rencontre et d'échanges entre AA.

L'objectif est certainement aujourd'hui la prévision d'une réunion régionale à la rentrée avec comme finalité une audience auprès du Directeur Interrégional et ce afin de porter les revendications des personnels en terme statutaire mais aussi de conditions de travail !



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org @ : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

